

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 MARS 2022

Délibération n° D-2022-75

**Subvention - Moulin du Roc - Année 2022 - 2ème acompte -
Avenant n°11**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/03/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/03/2022

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Madame Méлина TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

Pôle Vie de la Cité

Subvention - Moulin du Roc - Année 2022 - 2ème acompte - Avenant n°11

Monsieur Baptiste DAVID, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles), le Conseil régional Nouvelle Aquitaine et l'Association Le Moulin du Roc Scène Nationale à Niort, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la ville pour les années 2018 à 2021.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec le Moulin du Roc Scène Nationale qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2018 à 2021.

Ces deux conventions sont arrivées à échéance et ont été prolongées par avenant jusqu'au 31 décembre 2022, conformément au vote du Conseil municipal du 14 décembre 2021.

Au titre de la convention financière, il vous est proposé d'attribuer un deuxième acompte de 403 200 € qui viendra en déduction de la subvention annuelle de fonctionnement 2022.

Pour mémoire, un premier acompte de 403 200 € a été attribué suite au vote du Conseil municipal du 14 décembre 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°11 à la convention financière signée avec l'association le Moulin du Roc Scène Nationale ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association le Moulin du Roc Scène Nationale un deuxième acompte de 403 200 € au titre de la subvention 2022, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 44 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 1 |

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ



**AVENANT N°11 A LA CONVENTION FINANCIERE
ENTRE LA VILLE DE NIORT
ET L'ASSOCIATION LE MOULIN DU ROC
SCENE NATIONALE A NIORT**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 21 mars 2022.

D'une part,

ET

L'Association Le Moulin du Roc Scène Nationale à Niort, représentée par Madame Jacqueline LEFEBVRE, Présidente dûment habilitée à cet effet, ci-après dénommée « Le Moulin du Roc Scène nationale ».

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région Nouvelle Aquitaine et l'Association Le Moulin du Roc Scène Nationale à Niort, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la ville pour les années 2018 à 2021.

En parallèle de ce contrat d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec le Moulin du Roc Scène Nationale qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2018 à 2021.

Ces deux conventions sont arrivées à échéance et ont été prolongées par avenant jusqu'au 31 décembre 2022, conformément au vote du Conseil municipal du 14 décembre 2021.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de la convention financière.

ARTICLE 1

L'article 3 « Modalités de versement de la subvention » est modifié comme suit :

La subvention de la Ville de Niort pour l'exercice 2022 s'élève à 1 008 000 €.

La Ville de Niort a versé un premier acompte sur la subvention 2022 d'un montant de 403 200 € au Moulin du Roc Scène Nationale, suite au vote du Conseil municipal du 14 décembre 2021.

A titre de deuxième acompte, la Ville de Niort accorde une somme de 403 200 € au Moulin du Roc Scène Nationale qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2022.

Le versement de cet acompte sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

ARTICLE 2

Les dispositions de la convention financière non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association Le Moulin du Roc
Scène Nationale à Niort
Le Président du Directoire

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée

Paul-Jacques HULOT

Christelle CHASSAGNE